

REPUBLIQUE FRANCAISE

20006612400138

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
CA GAILLAC GRAULHET

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE GAILLAC CADALEN**

**SERVICE PUBLIC LOCAL
CA GAILLAC GRAULHET**

M49

BUDGET PRIMITIF

BUDGET : **ASSAINISSEMENT**

ANNEE 2020

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice 2019.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS D'EXPLOITATION VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 783 000,00	3 783 000,00

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	3 783 000,00	3 783 000,00
---	---------------------	---------------------

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 150 000,00	3 150 000,00

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	3 150 000,00	3 150 000,00
---	---------------------	---------------------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	6 933 000,00	6 933 000,00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général		0,00	957 000,00	957 000,00	957 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		0,00	386 500,00	386 500,00	386 500,00
014	Atténuations de produits		0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
65	Autres charges de gestion courante		0,00	78 000,00	78 000,00	78 000,00
Total des dépenses de gestion des services			0,00	1 551 500,00	1 551 500,00	1 551 500,00
66	Charges financières		0,00	456 000,00	456 000,00	456 000,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation			0,00	2 027 500,00	2 027 500,00	2 027 500,00
023	Virement à la section d'investissement (6)			755 500,00	755 500,00	755 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation				1 755 500,00	1 755 500,00	1 755 500,00
TOTAL			0,00	3 783 000,00	3 783 000,00	3 783 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 783 000,00
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, n		0,00	3 186 000,00	3 186 000,00	3 186 000,00
74	Subventions d'exploitation		0,00	217 000,00	217 000,00	217 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services			0,00	3 403 000,00	3 403 000,00	3 403 000,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des recettes réelles d'exploitation			0,00	3 433 000,00	3 433 000,00	3 433 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)			350 000,00	350 000,00	350 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'explo			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation				350 000,00	350 000,00	350 000,00
TOTAL			0,00	3 783 000,00	3 783 000,00	3 783 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 783 000,00
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 405 500,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'équipement			0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières			0,00	1 400 000,00	1 400 000,00	1 400 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement			0,00	2 200 000,00	2 200 000,00	2 200 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			350 000,00	350 000,00	350 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			600 000,00	600 000,00	600 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				950 000,00	950 000,00	950 000,00
TOTAL			0,00	3 150 000,00	3 150 000,00	3 150 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 150 000,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	334 500,00	334 500,00	334 500,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			0,00	334 500,00	334 500,00	334 500,00
106	Dotations, fonds divers et réserves (7)		0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
18	Compte de liaison : affectation (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières			0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (6)		0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
Total des recettes réelles d'investissement			0,00	794 500,00	794 500,00	794 500,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)			755 500,00	755 500,00	755 500,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			600 000,00	600 000,00	600 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement				2 355 500,00	2 355 500,00	2 355 500,00
TOTAL			0,00	3 150 000,00	3 150 000,00	3 150 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

3 150 000,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

1 405 500,00

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	957 000,00		957 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	386 500,00		386 500,00
014	Atténuations de produits	130 000,00		130 000,00
65	Autres charges de gestion courante	78 000,00		78 000,00
66	Charges financières	456 000,00	0,00	456 000,00
67	Charges exceptionnelles	20 000,00	0,00	20 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
022	Dépenses imprévues (exploitation)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		755 500,00	755 500,00
	Dépenses d'exploitation - Total	2 027 500,00	1 755 500,00	3 783 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 783 000,00
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	950 000,00	950 000,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	1 400 000,00	0,00	1 400 000,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	200 000,00	0,00	200 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	200 000,00	0,00	200 000,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	400 000,00	0,00	400 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
	Dépenses d'investissement - Total	2 200 000,00	950 000,00	3 150 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 150 000,00
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises	3 186 000,00		3 186 000,00
74	Subventions d'exploitation	217 000,00		217 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	30 000,00	350 000,00	380 000,00
Recettes d'exploitation - Total		3 433 000,00	350 000,00	3 783 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 783 000,00
--	--------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	334 500,00	0,00	334 500,00
18	Compte de liaison : affectation	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (5)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	600 000,00	600 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		1 000 000,00	1 000 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	400 000,00	0,00	400 000,00
021	Virement de la section d'exploitation		755 500,00	755 500,00
Recettes d'investissement - Total		734 500,00	2 355 500,00	3 090 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	60 000,00
-----------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 150 000,00
--	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(7) Ce chapitre existe uniquement en M.41, en M.43 et en M.44.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général (5)(6)		957 000,00	957 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)		1 100,00	1 100,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement		1 500,00	1 500,00
611	Sous-traitance générale		299 000,00	299 000,00
6156	Maintenance		1 500,00	1 500,00
6161	Multirisques		30,00	30,00
618	Divers		647 490,00	647 490,00
6228	Divers		2 100,00	2 100,00
6261	Frais d'affranchissement		200,00	200,00
6262	Frais de télécommunications		2 080,00	2 080,00
6287	Remboursements de frais		2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés		386 500,00	386 500,00
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement		22 547,00	22 547,00
6218	Autre personnel extérieur		363 953,00	363 953,00
014	Atténuations de produits (7)		130 000,00	130 000,00
706129	Reversement redevance pour modernisation des réseaux de collec		130 000,00	130 000,00
65	Autres charges de gestion courante		78 000,00	78 000,00
6541	Créances admises en non-valeur		3 000,00	3 000,00
658	Charges diverses de la gestion courante		75 000,00	75 000,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65)			1 551 500,00	1 551 500,00
66	Charges financières (b)(8)		456 000,00	456 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance		456 084,87	456 084,87
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE (8)		-84,87	-84,87
67	Charges exceptionnelles (c)		20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 250,00	1 250,00
678	Autres charges exceptionnelles		18 750,00	18 750,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (f)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f			2 027 500,00	2 027 500,00
023	Virement à la section d'investissement		755 500,00	755 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (11)(12)		1 000 000,00	1 000 000,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles		1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 755 500,00	1 755 500,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			1 755 500,00	1 755 500,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			3 783 000,00	3 783 000,00

+

RESTES A REALISER 2019 (13)	0,00
-----------------------------	------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 783 000,00
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	1 428,66
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 513,53
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-84,87

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT		BP	2020
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES		A1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M 43 et en M 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

B4-1-1-000

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandise		3 186 000,00	3 186 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif		15 000,00	15 000,00
706121	Redevance pour modernisation des réseaux de collecte		1 337,00	1 337,00
7062	Redevances d'assainissement non collectif		269 600,00	269 600,00
7068	Autres prestations de services		2 900 063,00	2 900 063,00
74	Subventions d'exploitation		217 000,00	217 000,00
747	Subventions et participations des collectivités territoriales		217 000,00	217 000,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)			3 403 000,00	3 403 000,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		30 000,00	30 000,00
778	Autres produits exceptionnels		30 000,00	30 000,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d			3 433 000,00	3 433 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section (8)		350 000,00	350 000,00
777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice		350 000,00	350 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'exploitation (8)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			350 000,00	350 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)			3 783 000,00	3 783 000,00

+

RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
-----------------------------	------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	3 783 000,00
--	--------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Cet article n'existe pas en M49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Si la régie a opté pour les provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		200 000,00	200 000,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique		800,00	800,00
2188	Autres		199 200,00	199 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		200 000,00	200 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques		200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'équipement			400 000,00	400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées		1 400 000,00	1 400 000,00
1641	Emprunts en euros		1 400 000,00	1 400 000,00
Total des dépenses financières			1 400 000,00	1 400 000,00
458101	Opé. pour compte de tiers n° 01 (6)		400 000,00	400 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			400 000,00	400 000,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE			2 200 000,00	2 200 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (7)		350 000,00	350 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur		350 000,00	350 000,00
139111	Agence de l'eau		347 839,00	347 839,00
13913	Départements		2 161,00	2 161,00
041	Opérations patrimoniales (9)		600 000,00	600 000,00
13118	Autres		600 000,00	600 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			950 000,00	950 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)			3 150 000,00	3 150 000,00

		+
RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00	
		+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00	
		=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 150 000,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état IIIB3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		334 500,00	334 500,00
1641	Emprunts en euros		334 500,00	334 500,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement			334 500,00	334 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		60 000,00	60 000,00
1068	Autres réserves		60 000,00	60 000,00
Total des recettes financières			60 000,00	60 000,00
458201	Opé. pour compte de tiers n° 01 (5)		400 000,00	400 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			400 000,00	400 000,00
TOTAL RECETTES REELLES			794 500,00	794 500,00
021	Virement de la section d'exploitation		755 500,00	755 500,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (6)		1 000 000,00	1 000 000,00
281311	Bâtiments d'exploitation		6 736,00	6 736,00
28138	Autres constructions		7 944,00	7 944,00
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels		2 151,00	2 151,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 269,00	1 269,00
28184	Mobilier		567,00	567,00
28188	Autres		981 333,00	981 333,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION			1 755 500,00	1 755 500,00
041	Opérations patrimoniales (8)		600 000,00	600 000,00
2115	Terrains bâtis		600 000,00	600 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE			2 355 500,00	2 355 500,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)			3 150 000,00	3 150 000,00

+	
RESTES A REALISER 2019 (9)	0,00
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 150 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes utilisé par la régie.

(2) Cf. I - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	^c 0,00	^d 0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
--	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces trois colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)	A1.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actua- riel					
Total général														

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)	A1.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
Total général												

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)	A1.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL														

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)	A1.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Total													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)	A1.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Total									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

CHOIX DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			16/12/2019
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Autres immobilisations corporelles	5	16/12/2019
Linéaire	Autres immobilisations incorporelles	5	16/12/2019
Linéaire	Construction / mises à disposition de constructions	50	16/12/2019
Linéaire	Constructions	50	16/12/2019
Linéaire	Frais de recherches de développement et d'insertion	5	16/12/2019
Linéaire	Frais d'études	5	16/12/2019
Linéaire	Installations à caractère spécifiques / mises à disposition	50	16/12/2019
Linéaire	Installations générales, agencements et aménagements divers	8	16/12/2019
Linéaire	Logiciel	2	16/12/2019
Linéaire	MAD Autres immobilisations corporelles	5	16/12/2019
Linéaire	MAD Matériel de bureau et matériel informatique	5	16/12/2019
Linéaire	MAD Matériel de transport	5	16/12/2019
Linéaire	MAD Matériel spécifique d'exploitation pour service assainissement	15	16/12/2019
Linéaire	MAD Mobilier	10	16/12/2019
Linéaire	Matériel de bureau et matériel informatique	5	16/12/2019
Linéaire	Matériel de transport	5	16/12/2019
Linéaire	Matériel spécifique d'exploitation pour service assainissement	15	16/12/2019
Linéaire	Mises à disposition de constructions : bâtiments	50	16/12/2019
Linéaire	Mobilier	10	16/12/2019

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE
TOTAL						

(1) Nouvelles ou abondement d'une provision ou d'une dépréciation déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....;provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS (1)	A3.2

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 750 000,00	1 750 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 400 000,00	1 400 000,00
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00	1 400 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		350 000,00	350 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	350 000,00	350 000,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 750 000,00	0,00	D001 0,00	1 750 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 755 500,00	III 1 755 500,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)(3)		1 755 500,00	1 755 500,00
281311	Bâtiments d'exploitation	6 736,00	6 736,00
28138	Autres constructions	7 944,00	7 944,00
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	2 151,00	2 151,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 269,00	1 269,00
28184	Mobilier	567,00	567,00
28188	Autres	981 333,00	981 333,00
021	Virement de la section d'exploitation	755 500,00	755 500,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 755 500,00	0,00	0,00	60 000,00	1 815 500,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 750 000,00
Ressources propres disponibles	IV 1 815 500,00
Solde	V = IV - II (6) + 65 500,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement (1)

A5.1.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	309 610,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de service	3 186 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie..)	1 100,00	70611	Redevance d'assainissement collectif	15 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 500,00	706121	Redevance pour modernisation des réseaux de co	1 337,00
611	Sous-traitance générale	299 000,00	7062	Redevances d'assainissement non collectif	269 600,00
6156	Maintenance	1 500,00	7068	Autres prestations de services	2 900 063,00
6161	Multirisques	30,00	74	Subventions d'exploitation	217 000,00
618	Divers	100,00	747	Subventions et participations des collectivités territ	217 000,00
6228	Divers	2 100,00	77	Produits exceptionnels	30 000,00
6261	Frais d'affranchissement	200,00	778	Autres produits exceptionnels	30 000,00
6262	Frais de télécommunications	2 080,00			
6287	Remboursements de frais	2 000,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés	26 047,00			
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	22 547,00			
6218	Autre personnel extérieur	3 500,00			
014	Atténuations de produits	130 000,00			
706129	Reversement redevance pour modernisation des ri	130 000,00			
65	Autres charges de gestion courante	78 000,00			
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00			
658	Charges diverses de la gestion courante	75 000,00			
66	Charges financières	456 000,00			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	456 084,87			
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-84,87			
67	Charges exceptionnelles	20 000,00			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 250,00			
678	Autres charges exceptionnelles	18 750,00			
	Total des dépenses réelles	1 019 657,00		Total des recettes réelles	3 433 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 000 000,00	042	Opérations d'ordre de transfert entre section	345 738,00
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et c	1 000 000,00	777	Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat d	345 738,00
023	Virement à la section d'investissement	755 500,00			
	Total des dépenses d'ordre	1 755 500,00		Total des recettes d'ordre	345 738,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	2 775 157,00		TOTAL GENERAL	3 778 738,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement (1)

A5.1.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	200 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	334 500,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	800,00	1641	Emprunts en euros	334 500,00
2188	Autres	199 200,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	60 000,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	200 000,00	1068	Autres réserves	60 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	200 000,00	458201	Opé. pour compte de tiers n° 01	400 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 400 000,00			
1641	Emprunts en euros	1 400 000,00			
458101	Opé. pour compte de tiers n° 01	400 000,00			
458101	AIDES AUX USAGERS	400 000,00			
	Total des dépenses réelles	2 200 000,00		Total des recettes réelles	794 500,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	350 000,00	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	1 000 000,00
139111	Agence de l'eau	347 839,00	281311	Bâtiments d'exploitation	6 736,00
13913	Départements	2 161,00	28138	Autres constructions	7 944,00
041	Opérations patrimoniales	600 000,00	28157	Agencements et aménagements du matériel et out.	2 151,00
13118	Autres	600 000,00	28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 269,00
			28184	Mobilier	567,00
			28188	Autres	981 333,00
			041	Opérations patrimoniales	600 000,00
			2115	Terrains bâtis	600 000,00
			021	Virement de la section d'exploitation	755 500,00
			021	Virement de la section d'exploitation	755 500,00
	Total des dépenses d'ordre	950 000,00		Total des recettes d'ordre	2 355 500,00
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	3 150 000,00		TOTAL GENERAL DES RECETTES	3 150 000,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	1 000 000,00			
6811	<i>Dotations aux amort. des immos incorporelles et c</i>	1 000 000,00			
	Total des dépenses d'ordre	1 000 000,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	1 000 000,00		TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.2.1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'EXPLOITATION	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement non collectif (1)

A5.2.1 - SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
011	Charges à caractère général	282 800,00	70	Ventes de produits fabriqués, prestat° de service	269 600,00
611	Sous-traitance générale	279 000,00	7062	Redevances d'assainissement non collectif	269 600,00
6156	Maintenance	1 500,00	74	Subventions d'exploitation	47 310,00
618	Divers	100,00	747	Subventions et participations des collectivités territ	47 310,00
6261	Frais d'affranchissement	200,00			
6262	Frais de télécommunications	2 000,00			
012	Charges de personnel et frais assimilés	22 547,00			
6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	22 547,00			
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00			
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00			
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 000,00			
	Total des dépenses réelles	307 347,00		Total des recettes réelles	316 910,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D002 (5)	0,00		R002 (5)	0,00
	TOTAL GENERAL	307 347,00		TOTAL GENERAL	316 910,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires ainsi que pour les dotations et les reprises sur dépréciations des immobilisations ou des stocks.

(5) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A5.2.2
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement collectif (1)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	199 200,00			
2188	Autres	199 200,00			
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	200 000,00			
2315	Installations, matériel et outillage techniques	200 000,00			
	Total des dépenses réelles	399 200,00		Total des recettes réelles	0,00
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	4 262,00	040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre section</i>	18 667,00
139111	Agence de l'eau	2 101,00	281311	Bâtiments d'exploitation	6 736,00
13913	Départements	2 161,00	28138	Autres constructions	7 944,00
			28157	Agencements et aménagements du matériel et ou	2 151,00
			28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 269,00
			28184	Mobilier	567,00
	Total des dépenses d'ordre	4 262,00		Total des recettes d'ordre	18 667,00
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	403 462,00		TOTAL GENERAL DES RECETTES	18 667,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

(en application de l'article L. 2224-6 du CGCT)

Service d'assainissement non collectif (1)

A5.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)	Article (2)	Libellé (2)	Montant (3)
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	800,00	458201	Opé. pour compte de tiers n° 01	386 400,00
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	800,00			
458101	Opé. pour compte de tiers n° 01	386 400,00			
458101	AIDES AUX USAGERS	386 400,00			
	Total des dépenses réelles	387 200,00		Total des recettes réelles	386 400,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	D001 (4)	0,00		R001 (4)	0,00
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES	387 200,00		TOTAL GENERAL DES RECETTES	386 400,00

(1) Compléter soit par : "Service de distribution de l'eau" ou "Service d'assainissement" s'il s'agit d'un budget unique pour l'eau et l'assainissement autorisé par l'article L. 2224-6 du CGCT pour les communes et les groupements de communes de moins de 3 000 habitants soit par "Service d'assainissement collectif" ou "Service d'assainissement non collectif" si ce budget unique retrace des activités d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif. Il convient d'établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de compte M49.

(3) Le montant des dépenses et recettes correspond aux RAR+crédits votés au titre de l'exercice.

(4) Inscrire en cas de reprise les résultats de l'exercice précédent participant au service (après vote du conseil administratif ou si reprise anticipée des résultats).

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)	A7

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 45801		Intitulé de l'opération : AIDES AUX USAGERS		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2020 (2)	RAR 2019 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	
	0,00	0,00	0,00	0,00	
458101 Dépenses nouvelles (5)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	
Annulations sur dépenses (c)(6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a-c)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	
458201 Financement par le tiers et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	
Annulations sur recettes (d)(6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b-d)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I=A+B+C-D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice	II	3 433 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I/II	0,00%

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS 8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir					
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.5

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL							

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l'« Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuité versée au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

Année d'origine	Nature de l'engagement		Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL							

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP		
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de l'exercice N (3)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215 (1)
TOTAL GENERAL			

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)	C2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);
 (2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP 2020
---	---------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Le Président,
A Técou, le 16/12/2019
Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 97
Nombre de membres présents : 72
Nombre de suffrages exprimés : 79
VOTES : Pour : 78
Contre : 0
Abstention : 1

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session Ordinaire.
A Técou, le 16/12/2019

Date de convocation : 10/12/2019

Les membres du Conseil Communautaire,

Commune ALOS :	
AUREL Julienne Titulaire	
CAUDERAN Alain Suppléant	
Commune AMARENS :	
MONTELS Patrick Titulaire	
GUILHABERT Alain Suppléant	
Commune ANDILLAC :	
BROS Jacques Titulaire	
VANDEWALLE Nicolas Suppléant	
Commune AUSSAC :	
MARTINEZ Richard Titulaire	
MARCHESI Daniel Suppléant	
Commune BEAUVAIS S/TESCOU :	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

EGUILUZ Bernard Titulaire	
FRACASSIN Patrick Suppléant	
Commune BERNAC :	
HEBRARD Pascal Titulaire	
CARAYON Annie Suppléante	
Commune BRENS :	
TERRAL Michel Titulaire	
BONNEMAIN Jean-Michel Titulaire	
Commune BRIATEXTE :	
GLADE Alain Titulaire	
RELLA Janine Titulaire	
Commune BROZE :	
LAGASSE Patrick Titulaire	
AUDIBERT Jacques Suppléant	
Commune BUSQUE :	
MOMMEJA Marie-France Titulaire	
DEVAL Jean-Claude Suppléant	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Commune CADALEN :	
JAUROU Gilles Titulaire	
CORBIERE-FAUVEL Monique Suppléante	
Commune CAHUZAC S/VERE :	
BONNET Michel Titulaire	
GIORGIUTTI Ernest Suppléant	
Commune CAMPAGNAC :	
PONS Guy Titulaire	
TOURNIE Jean-Paul Suppléant	
Commune CASTANET :	
ESCAFFRE Max Titulaire	
BONNEFOUS Didier Suppléant	
Commune CASTELNAU DE MONTMIRAL :	
SALVADOR Paul Titulaire	
MALET Christian Suppléant	
Commune CESTAYROLS :	
BORGELLA Alain Titulaire	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

JONGBLOET François Suppléant	
Commune COUFFOULEUX :	
DAMEZ Olivier Titulaire	
TENEGAL Denis Titulaire	
Commune DONNAZAC :	
BREUILLARD Caroline Titulaire	
JEAN Philippe Suppléant	
Commune FAYSSAC :	
LAZARO Serge Titulaire	
Commune FENOLS :	
MOLLE Jean Marc Titulaire	
BOULZE Sébastien Suppléant	
Commune FLORENTIN :	
NEGRE Jean-Marie Titulaire	
JOURDE Frédéric Suppléant	
Commune FRAUSSEILLES :	
LAPORTE Alain Titulaire	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

FERRIE Roger Suppléant	
Commune GAILLAC :	
BARTHE Bernard Titulaire	
BATAILLOU Jean Titulaire	
BONELLO Marie-Françoise Titulaire	
CAUSSE Christophe Titulaire	
GAUSSERAND Patrice Titulaire	
GUILLE Monique Titulaire	
HARDY Christelle Titulaire	
HIRISSOU Dominique Titulaire	
NELATON Stéphanie Titulaire	
PERO Chistian Titulaire	
RUFFEL Francis Titulaire	
SORIANO Alain Titulaire	
SOUQUET Martine Titulaire	
TRANIER Pierre Titulaire	
Commune GIROUSSENS :	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

TURLAN Gilles Titulaire	
ANTONIO Caroline Suppléant	
Commune GRAULHET :	
AZNAR Blaise Titulaire	
BELOU Florence Titulaire	
BIAU Roger Titulaire	
DE BOISSESON Bruno Titulaire	
DODDS John Titulaire	
ESCRIBE Maryse Titulaire	
FITA Claude Titulaire	
FITA Claire Titulaire	
GONZALEZ Philippe Titulaire	
KAOUANE Louisa Titulaire	
LAFAGE Chantal Titulaire	
PEYRE Guy Titulaire	
ROUSSEAU Jean-Pierre Titulaire	
Commune GRAZAC :	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

GOURMANEL Christophe Titulaire	
HULOT Marie-Pierre Suppléante	
Commune ITZAC :	
LONQUEU Christian Titulaire	
AUDOUY Sébastien Suppléant	
Commune LA SAUZIÈRE St-JEAN :	
PRADIER Francis Titulaire	
LAUZERAL Eric Suppléant	
Commune LABASTIDE DE LEVIS :	
VERGNES François Titulaire	
POURCEL Roger Suppléant	
Commune LABESSIÈRE CANDEIL :	
MONSARRAT Francis Titulaire	
VIVAN Olindo Suppléant	
Commune LAGRAVE :	
MOULIS Max Titulaire	
GRIMARD Maryse Titulaire	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Commune LARROQUE :	
AUDARD Bernard Titulaire	
MOULIADE Régine Suppléante	
Commune LASGRAÏSSES :	
RIBOUD Marie-Odile Titulaire	
ASSIE Alain Suppléant	
Commune LE VERDIER :	
DESMARS Michel Titulaire	
DELMAS Patrick Suppléant	
Commune LISLE S/TARN :	
BLANQUART Eric Titulaire	
LHERM Maryline Titulaire	
PUIBASSET Pascale Titulaire	
TKACZUK Jean Titulaire	
Commune LOUBERS :	
GENIEY Claude Titulaire	
CASTEX René Suppléant	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Commune LOUPIAC :	
CAUSSE Patrick Titulaire	
POZZA Pascal Suppléant	
Commune MEZENS :	
GUISCHET Vivian Titulaire	
Commune MONTANS :	
CROUZET Gilles Titulaire	
SANGIOVANNI Guy Suppléant	
Commune MONTELS :	
RAU Ludovic Titulaire	
SOUPART Patrick Suppléant	
Commune MONTDURAUSSE :	
PAULIN Georges Titulaire	
MALGOUYRES Michel Suppléant	
Commune MONTGAILLARD :	
BOURGEADE Jean-Claude Titulaire	
GAY Xavier Conseillère Suppléant	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Commune MONTVALEN :	
LOYER Elisabeth Titulaire	
POUJOL Jean-Claude Suppléant	
Commune NOAILLES :	
ROUQUETTE Serge Titulaire	
PRUNET Patrice Suppléant	
Commune PARISOT :	
NEEL Pascal Titulaire	
DE MONTLEAU Marie-Claire Suppléante	
Commune PEYROLE :	
HAMELLE Marie-Hélène Titulaire	
RIEUNIER Jean-Marie Suppléant	
Commune PUYBEGON :	
GUIPAUD Max Titulaire	
CINQ Robert Suppléant	
Commune PUYCELSI :	
LABRANQUE Claude Titulaire	

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D

TORRIJOS Louis Suppléant	
Commune RABASTENS :	
BOROT Danièle Titulaire	
BOZZO Paul Titulaire	
BREST Alain Titulaire	
PAYA Ludivine Titulaire	
VERDIER Pierre Titulaire	
Commune RIVIERES :	
HERIN Christophe Titulaire	
MAUREL Jean-Claude Suppléant	
Commune ROQUEMAURE :	
SOULIES Claude Titulaire	
MALLEVIALLE Joël Suppléant	
Commune SALVAGNAC :	
MIRAMOND Bernard Titulaire	
BRUNWASSER Mireille Suppléante	
Commune SAINT BEAUZILE :	

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

JEANJEAN Christian Titulaire	
DULIEU Christian Suppléant	
Commune SAINTE CECILE DU CAYROU :	
BARTHES Françoise Titulaire	
ROUTABOUL Lucette Suppléante	
Commune SAINT GAUZENS :	
BOULVRAIS Paul Titulaire	
AZEMAR Raymonde Suppléant	
Commune SAINT URCISSE :	
ALBENGE Jérôme Titulaire	
MATE Marie-Claire Suppléante	
Commune SENOUILAC :	
FERRET Bernard Titulaire	
FORT Gilles Suppléant	
Commune TAURIAC :	
BUFFEL Michel Titulaire	
GRANEL Marie Suppléante	

CA GAILLAC GRAULHET - 81 - ASSAINISSEMENT	BP	2020
---	----	------

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Commune TECOU :	
BAULES Jean-François Titulaire	
BOIJEOT Alain Conseiller Suppléant	
Commune TONNAC :	
LALANDE Jean-Paul Titulaire	
MURCIA Josette Suppléant	
Commune VIEUX :	
PIEUX Annick Titulaire	
LEGROS Guy Suppléant	

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Técou, le 16/12/2019

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres

p.5 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.6 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.7 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.8 A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses

p.10 A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes

p.11 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.12 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.13 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

p.14 A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie

p.15 A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes

p.17 A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux

p.18 A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

p.19 A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture

p.21 A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes

p.22 A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements

p.23 A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations

p.24 A3.2 - Etalement des provisions

p.25 A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses

p.26 A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes

p.27 A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation

p.28 A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement

p.29 A5.2.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation

p.31 A5.2.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement

p.33 A6 - Etat des charges transférées

p.34 A7 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

p.35 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie

p.36 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement

p.37 B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget

p.38 B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail

p.39 B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé

p.40 B1.6 - Etat des autres engagements donnés

p.41 B1.7 - Etat des engagements reçus

p.42 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents

p.43 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents

C - Autres éléments d'informations

p.44 C1.1 - Etat du personnel titulaire

p.46 C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie

p.47 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier

p.48 C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures

p.49 D - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X